

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-141

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20231114-CC_2023_141-DE

L'an deux mille vingt-trois
Le quatorze novembre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 8 novembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	25
Votes	31

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Arnaud SAVOIE, Magali BACLE, Raphaëlle GUERIAUD, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Luc CHAVASSIEUX donne procuration à Anik BLANC
Françoise TRIBOLLET donne procuration à Stéphanie NICOLAY
Jean-Luc BONNAFOUS donne procuration à François PINGON
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID
Pascale CHAPOT donne procuration à Renaud PFEFFER
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Séverine SICHE-CHOL

SECRETAIRE DE SEANCE : Marilyne SEON

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

**Attribution d'une
subvention au Club
des Entreprises de la
Région des Coteaux
du Lyonnais (CERCL)**

**Organisation de la
cérémonie des vœux
2024 aux acteurs
économiques du
territoire**

Rapporteurs : Monsieur Loïc BIOT, Vice-Président délégué au Développement économique et Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière de Développement Économique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement économique » en date du 7 novembre 2023,

En janvier 2023, la COPAMO a organisé les vœux aux entreprises du territoire. Cette manifestation a réuni de nombreux chefs d'entreprises et acteurs économiques.

Pour l'année 2024, la COPAMO souhaite s'appuyer sur le Club des Entreprises de la Région des Coteaux du Lyonnais (CERCL) pour l'organisation de la cérémonie des vœux aux acteurs économiques du territoire qui se déroulera dans le courant du mois de janvier.

Pour ce faire, il est proposé le versement d'une subvention de 1 500 € au CERCL.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, étant précisé que Loïc Biot ne prend pas part au débat et au vote :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 17/11/23

ATTRIBUE une subvention de 1 500 € au CERCL pour l'organisation de la cérémonie des vœux 2024 aux acteurs économiques du territoire,

Notifié ou publié
le 17/11/2023 .
Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon / www.telerecours.fr,
dans un délai de 2 mois
suivant sa publication*

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2024, imputation 65748,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 17 NOVEMBRE 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
Renau PFEFFER

